



REGLEMENT PARTICULIER COURSE « XC DE LECCI »

Dimanche 30 Novembre 2025

PREAMBULE

Le présent règlement décline, précise et adapte, sur le territoire de la Corse, les règles d'organisation des épreuves XC, telles que prévues par la réglementation générale de la Fédération Française de Cyclisme et le règlement général vtt-xc adopté par le Comité Insulaire Corse de Cyclisme.

Il s'impose à toute association désireuse d'organiser une épreuve officielle inscrite au calendrier régional et relevant du domaine de compétence du Comité Insulaire Corse de Cyclisme.

I. DEFINITION

Le VTT cross-country est une discipline de cyclisme qui se pratique sur des terrains accidentés et techniques. Les coureurs doivent être capables de pédaler à haute intensité, en étant capables de franchir des obstacles tels que des racines, des rochers et des pentes raides.

Le cross-country olympique (XCO) est la discipline la plus populaire. Les courses de XCO se déroulent sur des parcours entre 4 et 5 kms à parcourir plusieurs fois selon la catégorie et les coureurs doivent franchir des obstacles variés.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.sportimers.com

II. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Cette épreuve, organisée par le club Bike In Lecci, est inscrite au calendrier régional Corse de la FFC. Elle se déroulera le Dimanche 30 novembre 2025, sur la commune de LECCI, au cœur du village.

Le lieu de rassemblement se fera au niveau du rond-point central de Lecci, sur le terrain à côté de l'office de tourisme.

Le parcours en fonction des catégories sera mis à disposition pour tous les inscrits.

La reconnaissance est recommandée pour tous.

Le premier départ aura lieu à 9h30. Chaque coureur prendra le départ avec les autres participants de sa catégorie dans le cadre d'une mise en grille.

Le classement de l'épreuve sera réalisé par rapport au temps total de l'ensemble des tours à effectuer en fonction de sa catégorie.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC et autres à partir de 5 ans.

L'organisateur peut ouvrir sa course aux non-licenciés titulaires d'un certificat médical et souscrita une assurance complémentaire pour ces derniers. Chaque inscrit devra avoir sa propre assurance.

Une décharge de responsabilité devra obligatoirement être signée par chaque inscrit.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement et à la décharge de responsabilité
- porter l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 5 ans (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents ne remplissant pas les conditions. Dans ce cas, le concurrent ne pourra participer à l'épreuve.

IV. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- U7 (G+F) : 5 / 6 ans
- U9 (G+F) : 7 / 8 ans
- U1 (G+F) : 9 / 10 ans
- U13 (G+F) : 11 / 12 ans
- U15 (G+F) : 13 / 14 ans
- U17 Garçons
- U17 Filles
- Féminines : U19 à Masters 9
- U19 H & U23 H
- Elites H à Masters H 6
- Masters H 7/8/9
- VAE HOMME : 18 ans et plus
- VAE FEMME : 18 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

V. PARCOURS / LIAISONS

Le circuit est une boucle de 3,4 km et d'un dénivelé de 50m.

Les différents parcours seront matérialisés par des rubalises.

Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le commissaire de course selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve.

Elle n'est seulement autorisée que dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

Catégories U7 : 3 tours de 180m : 540m Départ prévu : 13h30

Catégories U9 : 5 tours de 180m : 900m Départ prévu : 13h00

Catégories U11 : 8 tours de 180m : 1440m Départ prévu : 12h30

Catégories U13 : 2 tours de 3,4km : 6,8km Départ prévu : 11h35

Catégories U15 : 3 tours de 3,4 km : 10,2 km Départ prévu : 11h30

Catégories U17/ Féminines/ Masters 7, 8 et 9: 5 tours de 3,4 km : 17 km - Départ prévu 9h35

Catégories VAE/ U19/U23/ Elite / Masters 1 à 6 : 7 tours de 3,4 km: 23,8 km - Départ prévu : 9h30

VI. INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le jeudi précédant l'épreuve soit le 27 novembre 2025 avant 20h sur le site de Sportimers.

Les droits d'engagement sont de 15 euros pour les catégories U7 à U17 et de 25 euros pour les catégories U19 et plus.

VII. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité pour le concurrent de prendre le départ.

La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course.

L'organisateur sera seul juge de son acceptabilité.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

VIII. MATERIEL / EQUIPEMENT

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur état d'entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de la course XC, les pilotes équipés de VTT, équipés de roues de 16,20,24,26, 27,5 29 pouces, dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Un seul VTT par coureur sera utilisé durant toute la compétition.

Le port du casque et de gants longs sont obligatoires. Il est vivement conseillé de porter des lunettes. L'utilisation de caméra embarquée est interdite en course.

IX. PENALITES

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

- Non-respect du parcours balisé : de 30 secondes minimum à la mise hors course
- Assistance extérieure en hors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils) : mise hors course
- Présentation au départ sans le matériel obligatoire : Refus du départ

X. CLASSEMENT

Les résultats seront disponibles sur le site de Sportimers.

XI. SECURITE

L'organisateur mettra en place les moyens de secours exigés par la réglementation fédérale en la matière.

